



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 1 AU MARCHÉ 2021030
RELATIF A L'INITIALISATION, ASSISTANCE ET
LOCATION DE LA SOLUTION AMIANTE 360° EN
MODE HEBERGE (SAAS)**

**DÉCISION N° DM-24-068
EN DATE DU 11 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°DM-21-095 relative au marché de l'initialisation, assistance, maintenance et location de la solution amiante 360 en mode hébergé (Saas);

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSSOUSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 5-b, le montant indiqué n'est pas annuel mais correspond à un forfait pour 3 ans ;

CONSIDÉRANT que le montant forfaitaire annuel HT est de 5 000.00 € HT ;

CONSIDÉRANT que la modification envisagée nécessite la signature d'un avenant au marché initial ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SOGELINK domiciliée Les Portes du Rhône - 131 Chemin du Bac à Traille – 69300 CALUIRE ET CUIRE, représentée par Madame Fatima BERRAL, en qualité de Directeur, l'avenant n°1 du marché 2021030 relatif à l'initialisation, assistance et location de la solution Amiante 360° en mode hébergé (Saas).

Le présent avenant rectifie le montant annuel de la maintenance dans un contexte hébergé qui devient 5 000.00 € HT au lieu de 15 000.00 € HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSSOUSAN